

## COMMUNE DE SAINT REMY AUX BOIS

### Compte rendu de la séance du mercredi 04 octobre 2023

Présents :

Monsieur ANDRE VIGNERON, Madame NATHALIE CHIARAVITA, Monsieur JEROME CORBE, Monsieur Florent CLAUDON, Monsieur GERARD HOUPERT, Monsieur Nicolas TEISSIER, Monsieur Franck VIGNERON

#### Ordre du jour:

- Proposition pour l'éventuelle réhabilitation de la salle des fêtes
- Pont de Loro
- Affaires diverses (point sur la rénovation des appartements, etc.)

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour le choix de l'architecte. Adopté à l'unanimité

#### Délibérations du conseil:

##### Rénovation des locaux de la mairie et logements ( 2023\_021)

Monsieur le Maire présente les devis des architectes pour le projet de rénovation des locaux de la mairie et logements.

Au vu de ces devis, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 Pour, 1 abstention (N.TEISSIER)

**RETIENT** le devis de l'architecte Rémi COSSETTINI pour un montant de :

- Pour la mission de base architecte : 35 760 € HT (honoraires de 12 %)
- Pour la mission complémentaire : forfait de 1 200 € HT pour le relevé des existants et diagnostic et forfait de 1 500 € HT pour l'aide au dossier subvention

**OPTE** pour le nombre d'appartements :

- 2 appartements en haut
- 1 appartement en bas

##### Réhabilitation de la salle des fêtes ( 2023\_022)

Monsieur CLAUDON propose au Conseil de reprendre la charpente bois de la salle des fêtes de Champenoux destinée à la destruction afin de refaire une salle des fêtes à Saint Rémy aux Bois.

Il présente 2 devis :

- Pour le démontage : devis de 7 300 € HT
- Pour le transport : devis de 900 € HT /par voyage

Monsieur CORBé interpelle les membres sur le fait de vouloir reconstruire une salle au milieu du village peut poser problème ; nuisances sonores et déranger les familles qui habitent autour de la salle, surtout la nuit lorsque les personnes qui louent la salle sont à l'extérieur.

Au vu de ces devis, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 Pour, 2 abstentions (J.CORBÉ – G.HOUPERT)

**RETIENT** le devis de la société RAYBAUD CHARPENTE pour le démontage pour un montant de 7 300 € HT

**RETIENT** le devis de la société BLANQUIN TP pour le transport pour un montant de 900 € HT /par voyage

**Affaires diverses :**

**PONT DU LORO**

Une étude 4 saisons est demandée par le MMD, suite a la présence de crottes de chauve-souris sous le pont. Etude de 4584€ subventionnée si réalisation des travaux.

Une convention à été faite avec la commune de Saint Boingt, mais à ce jour pas de retour.

La commune de Saint Boingt à la suite d'une délibération propose pour le financement : - Réalisation des travaux s'il y a 80% de subventions - Refus pour 75% financé par Saint Boingt et 25 % par Saint Remy – la commune de Saint Boint souhaite répartir les coûts à 67% pour Saint boingt et 33% pour Saint Remy

Le conseil de Saint Rémy décide de ne pas délibérer et demande à faire une réunion avec la commune de Saint Boingt pour rencontrer les membres du conseil et avec Mr Pascal CHRISTOPHE du MMD54

**AIRE DE JEUX**

La maire a reçu les plans pour l'implantation de l'aire de jeux. Livraison à partir du 15 Octobre.

Les conseillers feront les fosses et la société installera les jeux.

**PLUI**

Le maire est revenu sur la visite de la CC3M pour le PLUI. Dorénavant, la CC3M instruira les permis de construire. La CC3M recensé les logements vacants, les terrains susceptibles d'être des terrains à bâtir, sachant qu'à St Remy il y a des fermes à chaque sortie du village, et des terrains éventuels pour l'énergie renouvelable.

La séance est levée à 22h30